

Ref : CA2019/35

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 JUIN 2019**

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DES MODALITÉS D'ORGANISATION  
DES ACTIVITÉS CULTURE ET SPORTS PROPOSÉES AUX PERSONNELS  
DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2019/2020**

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 21 juin 2019 réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

*Vu le code de l'éducation,  
Vu la loi n° 83-634 du 13/07/1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n° 84-16 du 11/01/1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;  
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;  
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,  
Vu l'avis du Comité technique de l'Université Bordeaux Montaigne réuni en séance du 21 mai 2019,*

➤ *Après en avoir délibéré,*

➡ **DÉCIDE d'approuver les modalités d'organisation des activités Culture et Sport proposées aux personnels de l'université pour l'année universitaire 2019/2020, telles que définies en pièce ci-jointe à la présente délibération.**

*Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 21 juin 2019.*

Nombre de membres présents	<b>19</b>
Nombre de membres représentés	<b>13</b>
Nombre d'abstentions	<b>0</b>
Nombre de suffrages exprimés	<b>32</b>
Nombre de votes pour	<b>32</b>
Nombre de votes contre	<b>0</b>

La Présidente,

*Signé*

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le : 15/07/2019

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le : 12 /07/2019